

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 23 mai 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Solange BIAGGI - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Samia GHALI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Jean MONTAGNAC représenté par Emilie DOURNAYAN - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSES - Karim ZERIBI représenté par Nouriaty DJAMBAE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Bruno GILLES - Nathalie LAINE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 23 Mai 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 015-105/14/CC**

#### **■ Approbation de la création du comité de pilotage pour le projet métropolitain**

#### **DAS 14/11571/CCDAS 14/11571/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La métropole Aix-Marseille Provence sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la fusion de six établissements publics de coopération intercommunale, dont Marseille Provence Métropole, selon les termes de l'article 42 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014.

Le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, conscient des multiples enjeux liés à cette création, souhaite associer étroitement et faire participer activement les élus à la phase préparatoire.

Ce principe exprime la conviction que les choix d'aménagement et de développement feront écho aux enjeux du territoire de Marseille Provence Métropole et de ses communes dans un cadre métropolitain, dès lors qu'ils intègrent les conditions d'une gouvernance respectueuse.

En l'absence d'instance politique d'information et de préparation sous la mandature précédente, et affirmant sa volonté de placer au premier rang la qualité du dialogue avec les communes, le Président a ainsi immédiatement annoncé lors de son élection du 7 avril dernier, la création d'un comité de pilotage dédié.

Le « comité de pilotage pour le projet métropolitain » aura vocation à suivre la préparation de l'application des lois et projets de loi relatifs à la future métropole (Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles - MAPAM, Accès au logement et à l'urbanisme rénové, Ville et cohésion urbaine, ...) pour permettre :

- la prise en compte des réalités territoriales et communales dans la construction métropolitaine,
- le suivi et le relais nécessaires des processus législatifs,
- le dialogue avec la mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence et la participation aux instances politiques corollaires.

A ce titre, sa composition se décline comme suit :

- Président : le Président de Marseille Provence Métropole ;
- Membres :
  - les Maires des 18 communes membres de Marseille Provence Métropole ;
  - les Parlementaires élus communautaires de Marseille Provence Métropole ;
  - les Présidents de groupe.

Il bénéficiera de l'ingénierie technique d'appui apportée par le Directeur Général des Services et l'Inspecteur Général des Services, pilote de la mission métropole.

Le décret n° 2013-401 du 16 mai 2013, instituant la mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence, a été modifié par décret n° 2013-1171 le 18 décembre 2013, instituant un conseil paritaire territorial de projets.

**Signé le 23 Mai 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2014**

Le conseil paritaire territorial de projets est coprésidé par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, ou son représentant, et par le Président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, ou son représentant.

Le conseil paritaire territorial de projets est composé de quarante-six membres répartis comme suit :

- le Maire de Marseille, ou son représentant ;
- les Présidents des six établissements publics de coopération intercommunale dont au moins une commune relève de l'unité urbaine de Marseille, ou leur représentant ;
- les seize maires de communes membres des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'alinéa précédent, désignés par l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, ou leur représentant ;
- les vingt-trois représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre, il est nécessaire de réunir préalablement à cette installation le « comité de pilotage pour le projet métropolitain » de Marseille Provence Métropole, soit dans les dix premiers jours de juin. Il est ensuite proposé une périodicité bimestrielle.

Il est proposé que le comité se réunisse de manière décentralisée dans les communes membres de Marseille Provence Métropole.

Les réflexions et travaux menés dans le cadre du « comité de pilotage pour le projet métropolitain » feront régulièrement l'objet d'une communication par le Président lors des conseils de communauté.

Ils pourront donner lieu, le cas échéant, à des saisines officielles de la mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence ou de la Direction Générale des Collectivités Locales.

Ils pourront enfin faire émerger des projets d'amendements aux textes législatifs en cours, voire des propositions de loi portées par les parlementaires.

Le Président propose ainsi, par l'installation de ce comité, d'officialiser une instance de gouvernance permanente et incontournable dans les étapes de préparation à la métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 2013-1171 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 2013-401 du 16 mai 2013 portant institution d'une mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

##### **Sur le rapport du Président,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- L'opportunité d'installer une instance de gouvernance officielle dédiée à la préparation du projet métropolitain.

##### **Après en avoir délibéré :**

**Signé le 23 Mai 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2014**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la création du comité de pilotage pour le projet métropolitain.

**Article 2 :**

Le comité est présidé par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Article 3 :**

Le comité est composé des dix huit maires des communes membres, des parlementaires élus communautaires de Marseille Provence Métropole et des Présidents de groupes politiques de Marseille Provence Métropole.

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER